

Assemblée Générale FNC – 16 mars 2010

Rapport Moral du Président de PONCHALON

Messieurs les Présidents, Chers Collègues, Chers Amis,

Comme chaque année, je vais me livrer à la figure imposée de la présentation du Rapport d'activités que je simplifierai à l'extrême en vous renvoyant d'une part, vers le document qui figure dans vos mallettes et qui vous détaillera, thème par thème, les actions qui ont fait l'objet des interventions de la FNC en 2009-2010, et d'autre part, vers les synthèses qui vous seront présentées par les Responsables des Commissions et des Missions que je remercie de leur engagement.

Je me consacrerai plus particulièrement à la figure libre du Rapport moral.

En fin de présidence, après trois mandats successifs, je sais d'où nous venons, pourquoi nous avons souhaité qu'il en soit ainsi, mais je m'interroge sur notre évolution et notre avenir.

Certains pensent sans doute qu'ils n'ont que faire de ce témoignage, impatientes qu'ils sont, d'assumer des responsabilités nationales. Je me réjouis de leur enthousiasme, c'est peut-être l'un des rares moments dans cette vie associative nationale où l'engagement envers la FNC prendra corps.

Car l'un des problèmes de la Fédération Nationale, c'est de ne pas incarner, aux yeux de chacun d'entre vous, sa nécessité.

Indispensable lorsqu'il s'agit de défendre un dossier important pour un département, elle devient importune lorsque la question abordée ne le concerne pas, et encore plus, lorsqu'elle le dérange.

Il en va sans doute ainsi pour bien des structures nationales, si j'en juge par les échanges que j'ai eus avec mes homologues dans le monde rural.

Peut-être suis-je également responsable de cet état de fait en ayant consacré l'essentiel de mon temps aux contacts extérieurs avec les Pouvoirs Publics, les élus du Parlement et les Cabinets Ministériels, dont cinq lois en dix années.

Il m'a manqué cette tournée régulière de nos départements qui réussit si bien à notre ami Jean-Pierre POLY et qui contribue à faire de l'O.N.C.F.S une référence plus précieuse que notre Maison commune, la FNC.

Il m'a, sans aucun doute aussi, manqué cet art oratoire qui mobilise les enthousiasmes derrière un leader charismatique. Je suis un « taiseux », comme disent les gens du Nord, par nature et par expérience et j'ai peut-être trop souvent compté sur le fait que l'analyse de certaines évidences était partagée.

Malheureusement, l'histoire, au cours de cette année, s'est précipitée et a fait s'accumuler les issues négatives de certains scénarios. Forts de nos acquis d'un passé récent, nous avons oublié que l'Etat a le temps pour lui et que le seul contrepoids que nous puissions opposer à son hégémonie est celui de notre unité politique, je n'ai pas dit « politicienne ».

Je vais prendre quelques exemples dans l'actualité récente.

Le Protocole d'accord O.N.C.F.S / L.P.O.

Il y a dix ans, le visage réjoui d'Allain BOUGRAIN-DUBOURG et le sourire complice de Jean-Pierre POLY, les perspectives nouvelles et communes évoquées en matière de suivi d'espèces, de gestion des ressources naturelles ou de police de la nature, auraient déclenché une opposition générale.

Je ne mets pas en cause les hommes, et je le répète d'autant plus volontiers que c'est ma conviction intime.

Mais il est de mon devoir de pointer du doigt le renversement des équilibres auquel nous conduit cette nouvelle distribution participative.

Il y a désormais dans notre société deux sources de pouvoirs. La première est issue des urnes et inscrite dans la Constitution, c'est la démocratie électorale, nos parlementaires en sont issus, vous-mêmes, en tant que Présidents Fédéraux, également.

Puis, sous l'effet du pouvoir des médias, s'est invitée dans la vie démocratique, la peopolisation, traduite sous le terme de « démarche participative ». Les choix qui en sont le résultat sont un subtil cocktail d'audimat, de copinages et de quelques cautions de personnalités du monde du cinéma ou sportif.

L'accord L.P.O. / O.N.C.F.S est le fruit de ce que certains considèrent comme une évolution. Elle conduit, un jour ou l'autre, à des résultats comme celui de Copenhague.

Copenhague n'est pas le seul exemple de ces emballements sans lendemains. L'Organisation Mondiale de la Santé est également sous les feux des accusations.

Après le succès du Grenelle et l'aide importante fournie au Gouvernement par les personnalités du barnum médiatico-environnemental, vient le temps des remerciements. L'ASPAS a table ouverte au MEEDDM, voire à l'Elysée ; au Conseil Economique Social et Environnemental, les représentants du monde agricole et économique doivent céder de l'influence aux écologistes, les usagers veilleront à se satisfaire d'un strapontin. Même les écrans de la Télévision Publique, à des heures de grande écoute, subventionnent les nouveaux gourous. La vie d'un ours a plus d'importance que celle d'un homme. L'affichage de Chantal JOUANNO avec Christophe AUBEL est plus sexy que celui de de PONCHALON et ROUSTAN.

Sommes-nous d'accord en tant que citoyens ? Je ne le sais pas. Sommes-nous d'accord en tant que chasseurs ? Je n'ose pas l'imaginer.

Et pourtant, les faits sont là, nous devons nous contenter des miettes, le gâteau étant mangé par d'autres. Il y a d'autant plus d'effet d'affichage qu'il y a peu de transparence, d'autant plus de méthode qu'il y a peu de résultats.

Nous avons la capacité de dire « non », en avons-nous la volonté ?

La Fédération Nationale des Chasseurs a validé à l'unanimité les propos du Président de la République, Nicolas SARKOZY, lorsqu'il a énoncé que les évolutions sur les dates de chasse, par exemple, devaient s'appuyer sur des analyses scientifiques.

C'était notre contrat social, et je ne crois pas vous démentir en disant qu'il le demeure rigoureusement, à double titre.

Le premier concerne les espèces chassables : l'équation est simple : soit elles sont en bon état de conservation ou le redeviennent et elles sont chassables, soit elles sont dans des conditions plus délicates et elles bénéficient d'un plan de gestion, voire d'un moratoire.

Il n'y a pas, à mes yeux, de transaction possible sur ces règles et le médiatiquement correct est dans ce domaine, la porte ouverte à toutes les dictatures d'opinion que je réfute.

Le second concerne le choix et la personnalité des experts appelés à donner un avis. Je constate qu'il en est de deux catégories : les partisans, qui se recrutent la plupart du temps dans le camp des anti-chasse et les honnêtes. Je penche, là-aussi, en faveur des seconds, qu'il s'agisse du GEOC, du Conseil scientifique de l'O.N.C.F.S ou de toute autre instance.

Tout autre choix conduit à faire du débat scientifique une mascarade indigne de la valeur de nos chercheurs.

J'ajouterai un élément : la Cour de Justice Européenne annule la législation française sur Natura 2000 et la France va s'exécuter avec diligence, mais elle oublie l'accord AEWa ratifié et la décade de chevauchement. Une vision du droit bien sélective !

La ligne politique énoncée par le Président de la République, rejoignait notre analyse, mais l'Etat, avec la R.G.P.P et le MEEDDM en particulier, ne semblent pas l'entendre de la même façon.

N'oublions pas que le MEEDDM a validé son existence comme Ministère, sur ces associations écologistes qui lui ont garanti une médiatisation des dossiers que les arbitrages ministériels lui refusaient. Si le MEEDDM est aujourd'hui ce qu'il est, il leur en est redevable et le troc va bon train.

Les Tables Rondes, ne sont, là-encore, que le reflet de cet état de situation.

Il serait alors facile de provoquer notre colère et de nous obliger à jeter le bébé et l'eau du bain, voire pire, d'accentuer nos divisions internes entre les partisans d'une chasse de gestion donnant de plus en plus de gages à « l'éthique », et ceux d'une chasse démocratique, marginalisés. Je ne cite pas de noms.

Je vous propose une alternative, nous avons deux objectifs : la défense des espèces chassables et celle des espaces chassables. C'est le mandat pour lequel les chasseurs nous élisent et donnent des moyens à leurs structures.

Concernant les espèces chassables, l'expertise apportée par l'O.N.C.F.S est incontournable. Cet établissement est un souhait des chasseurs, mais il n'est pas question que le financement apporté par ces derniers soit dérivé vers le subventionnement des travaux d'associations militant contre la chasse. L'argent des chasseurs doit aller vers la chasse. L'investissement dans cet établissement public doit demeurer, tant dans ses orientations que ses actions, en faveur de la défense de la chasse et à due proportion des moyens mis par les chasseurs.

A défaut de cette garantie sans compromis, je vous propose que l'Assemblée Générale adopte une motion demandant à nos mandants Administrateurs au Conseil de l'O.N.C.F.S, de dénoncer l'accord aujourd'hui avec la L.P.O, demain avec F.N.E.

Concernant les espaces chassables, il est évident que l'arrêt de la Cour Européenne sur Natura 2000, la politique du Conservatoire du Littoral, auxquels s'ajoutent les réserves naturelles nationales et peut-être demain les Trames vertes et bleues, n'ont désormais d'autre but prioritaire que d'exclure la chasse comme la Pêche.

A titre d'exemple, Chantal JOUANNO déclarait d'entrée de jeu, le 25 février dernier, interrogée sur le classement d'une future réserve naturelle en Alsace : « L'exercice de la chasse sera interdit dans cette future réserve naturelle nationale pour la totalité des parcelles incluses dans la réserve sur le ban, des Communes concernées ».

Je vous propose donc que la FNC demande qu'une ligne budgétaire prioritaire, même si elle n'a pas été prévue dans un contrat d'objectifs dont la lecture me semble parfois très souple, soit dégagée pour faire la démonstration de cette évidence : la chasse n'est pas un élément de perturbation mais un moyen au service de la gestion de la nature.

Ces preuves, nous les avons dans le domaine des zones humides, avec le rôle des mares de huttes, en matière de tétras, mais aussi, quoiqu'on pense, pour le grand gibier.

Puisqu'Office de la Chasse il y a encore, que l'expertise acquise depuis si longtemps au service de la démonstration de l'utilité environnementale de la chasse soit faite en urgence par l'O.N.C.F.S.

Ou bien les chasseurs financent un établissement public qui répond à ces deux enjeux majeurs et ils confirment leur intérêt, ou bien la spécialisation se fait sur des espèces protégées comme le butor étoilé, le hamster d'Europe, et la redevance n'a plus lieu d'être son financement reposant sur nos impôts de citoyens et nos décisions en tant qu'électeurs.

Si cette orientation vous convient, je solliciterai Jean-Louis BORLOO notamment, pour qu'une Lettre de mission sur ces deux sujets, soit rédigée à l'attention de son établissement administratif.

Après les effets de la peopolisation, 2009 a fait connaissance avec les effets de l'étatisation, deux dossiers en sont l'emblème : le plan de chasse Sanglier, le PMA Bécasse.

Vous avez du noter que les lois successivement votées à la demande des chasseurs, avaient pour effet de donner la maîtrise de la gestion du grand gibier et des dégâts aux Fédérations. L'instauration du « Plan Sanglier » met sous tutelle notre indépendance. Certes, la FNC est parvenue à faire prévaloir une orientation dont les effets ne s'écartent pas d'un simple rappel réglementaire. Mais demain, il pourrait bien en être tout autrement : les Préfets prennent en main, avec l'appui des lieutenants de louveterie, et en leur ouvrant les tirs de nuit, la régulation du sanglier. Le modèle du Canton de Genève n'est pas loin. Ce dossier là a été monté en épingle par l'intérêt convergent des Assureurs appuyés sur l'expertise de l'O.N.C.F.S et des agriculteurs dont il faut bien cristalliser le mécontentement. Quelques poils de sanglier sur le pare-choc d'une voiture et il devient urgent de ne pas mécontenter BEBEAR. La même diligence ministérielle ferme les yeux sur les territoires non-chassés alors que le Parlement avait fait de ce dossier une priorité et que Jean-Louis BORLOO avait pris des engagements ici-même, l'an passé.

L'Etat veut gérer de nouveau le Grand gibier.

Il veut tout autant, mettre en place les plans de gestion du gibier d'eau et des oiseaux de passage. Priorité de la Commission et du MEEDDM. Si rien ne vient concernant les saboteurs, tout se précipite pour les limicoles, même ceux hors-accord, et s'accélère pour le PMA Bécasse.

Sur ce dossier, je serai et resterai, aussi longtemps que j'exercerai la Présidence de la FNC, ferme. Admettons une limitation nationale à 30 oiseaux, encore qu'aucune étude scientifique ne valide ce quota, pour une espèce en bon état de conservation, mais il n'est pas question qu'un cadrage national, par arrêté, enlève toute autonomie de décision à nos Fédérations.

Je dis « non » à l'usine à gaz étatique, « oui » à la gestion fédérale selon les impératifs géographiques. Ou bien la chasse est gérée par une succession d'associations spécialisées, dont chacune impose des cadres d'une rigueur telle qu'elle conduira les chasseurs à partir à l'étranger pour les plus fortunés, à se réfugier dans les chasses commerciales ou à abandonner la chasse et vos Fédérations et la FNC n'auront plus de raison d'être. Ou bien, au sein de nos structures, nous trouvons les compromis nécessaires à cette autogestion avec les outils législatifs que nous avons souhaités : PMA, plan de gestion...etc... et nos chasseurs continueront d'être nombreux à exercer leur loisir dans toute sa diversité.

Personnellement, je me suis toujours tenu à cette seconde vision, en constatant que les pays qui avaient adopté une politique Malthusienne ne comptent plus sur la carte mondiale de la chasse.

Avant de vous proposer en conclusion quelques pistes de réflexion, je voudrai revenir sur le troisième choc de cette année : la nouvelle gouvernance. Les Tables Rondes en son un reflet, avec l'effet ravageur que l'on constate sur nos représentants.

Je rappellerai que le contenu du premier Accord a été débattu et accepté en Conseil d'Administration, mais que chaque fois que nous serons demandeurs, il nous faudra aussi devenir donneur.

La société appelle de ses vœux une nouvelle forme de gouvernance. On procède donc à des collages sur le modèle : 2 écologistes = 1 chasseur.

Les chasseurs doivent donc s'ouvrir à la parité dans les Commissions départementales, mais les associations écologistes, elles, demeurent dans l'opacité - pour leurs ressources, pour leur représentativité.

La FNC ne peut pas se reconnaître dans une cogestion de la nature qui exclut ou minimise les acteurs des territoires ruraux.

Il y a tromperie sur cette gouvernance-là, la multiplication des groupuscules n'est pas un calcul gagnant pour la représentativité. Le dossier des nuisibles sera un test grandeur nature.

Comme vous avez pu le noter au cours de ce Rapport moral, nos relations avec le Ministère sont aussi complexes qu'avant.

Il n'en va pas de même lorsque sur le dossier « Armes » nous travaillons en collaboration constante, dans le cadre du Comité Guillaume Tell, avec le Ministère de l'Intérieur.

Il n'en va pas non plus de même lorsque les appelants sont gérés avec le Ministère de l'Agriculture, ou que nous préparons l'opération du « Sanglier de Noël », accueillie avec enthousiasme. Et à ce jour encore, le Guichet Unique bénéficie toujours de l'appui du Ministère des Finances. Et vous avez pu noter que le Ministre de l'Education Nationale nous accueille à bras ouverts.

J'en conclurai volontiers que cela ne tient donc pas à la FNC.

Mais j'en conclus aussi que nous sommes en partie responsables de la situation actuelle. Je pense donc nécessaire d'instaurer un débat au sein du réseau fédéral. J'en avais fait la suggestion à deux reprises au Conseil d'Administration de la FNC qui n'en n'avait pas vu l'urgence. Aujourd'hui : Tables Rondes – Réforme des collectivités territoriales et R.G.P.P, me semblent rendre ces Etats Généraux incontournables.

La Mission « Développement de la Chasse » fait la proposition des grandes questions de cette Convention sur :

- L'évolution de notre organisation territoriale,
- Le financement de la chasse et de ses actions
- Notre vision commune de l'évolution de la chasse
- La nouvelle gouvernance à mettre en place.

Je demanderai au Conseil d'Administration de les amender et de les compléter, et nous organiserons un débat qui sera ouvert dans chaque département, chaque région, et en synthèse au national.

Ce débat tracera les grandes lignes de la feuille de route des années 2010-2015 pour l'essentiel. Il permettra à chacun d'entre vous de se positionner et de faire valoir sa vision de notre développement. Un Congrès spécial nous rassemblera pour en partager les conclusions.

Au moment où la pression vers une plus grande étatisation devient très forte sur les hommes et les structures de la Chasse, il nous faut redevenir une force de proposition.

L'opinion publique, celle de nos chasseurs comme celle de nos concitoyens, grâce à vos actions, grâce à l'amplification que nous donnons par la Communication, a une vision apaisée de la Chasse : l'opération « Sanglier de Noël » pour les plus démunis, la promotion de la venaison, notre savoir sur le sanitaire, font référence. Notre défense d'un patrimoine commun et plus largement, notre présence économique et sociale dans le monde rural sont nos atouts maîtres.

Il nous faut aller de l'avant et je reprendrai un mot célèbre : « N'ayons pas peur ».

Je vous remercie.

